

AFFICHAGE OBLIGATOIRE CODE DU TRAVAIL

Identification de l'Entreprise

Entreprise

Forme juridique

Nom du dirigeant

Adresse

.....

.....

Activité

Tél

Convention Collective

Articles L2262-5/L2232-2/L2232-21/D2232-2/R2262-1-3 à 5

Intitulé

Lieu de consultation

Inspection du travail

Articles R4711-1/D4711-1

Nom de l'inspecteur

Tél

Santé au travail

Articles R4711-1/D4711-1



CEDEST : 4 rue Albert Thomas
59951 Coudekerque Branche
Tél : 03 28 24 98 98
Fax : 03 28 26 44 67

Docteur

N° de Tél d'urgence

Articles R4711-1/D4711-1

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

URGENCES 112

CENTRE ANTI POISON 0825 812 822

SOS MAINS 0320 957 500

SERV. PRÉVENTION SANTE 0320 363 666

SIDA INFO SERVICE 0800 840 800

CANCER INFO SERVICE 0810 810 821

DROGUES, ALCOOL, TABAC 0800 231 313

DISCRIMINATION 08 1000 5000

SOS FEMMES BATTUES 0148 009 900

TABAC INFO SERVICE

URGENCE GAZ

URGENCE EAU

URGENCE ÉLECTRICITÉ

Secouriste :



Consignes incendie

Articles R4227-28 à 40

- 1- Alertez les secours et les occupants de l'établissement
- 2- Essayez d'éteindre l'incendie avec les moyens en votre possession
- 3- Évacuez les lieux et rendez-vous à l'endroit de rassemblement prévu
- 4- Assurez-vous qu'il ne manque personne et que les locaux ont été complètement évacués



Horaires de travail et jours de repos

Articles L3171-1/R3172-1/R3172-6/R3172-9/D3171-1 à 7/D3131-7

Jour	Matin	Après-midi	Nuit	Équipe	Collectif
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					

Dérogation aux horaires :

Congés payés, ordres des départs en congés

Articles D3141-5 et 6/D3141-28

Lieu de consultation de la liste des départs en congés :

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Article R4121-1

Date de mise à jour du DUERP :

Coordonnées CRAM :

Lutte contre le harcèlement moral et sexuel.

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes / Discrimination.

Égalité de rémunération.

Interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif.

Articles L1152-1-49 à 1152-6/L1154-1 et 2
Articles L142-1 à 4 et 6 / L1143-1 et 3/L2323-57
Articles L3121-1 à 7 et 9/R3221-2
Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006
Décret n° 2017-633 du 25 Avril 2017

Obligations législatives et réglementaires

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (entreprises de plus de 50 salariés)

Articles R4613-5 et 8

Règlement intérieur (entreprises de plus de 20 salariés)

Article L1321-4

Élection du comité d'entreprise et des délégués du personnel (entreprises à partir de 11 salariés)

Articles L2315-6 et 7/L2311-1/L2314-1 et 2/L2324-3/R2314- 10